



## BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

### LE MOT DU MAIRE



Dans le souci de ne pas accroître, outre mesure, le poids de la fiscalité sur les habitants, nous n'avons procédé à une augmentation des taux de bases des 4 taxes que de 3 % (Voir détails ci après.).

L'augmentation des coûts des matériaux, et de la main d'œuvre, explique notre décision. Je suis sûr que tous, vous comprendrez et approuverez cette « modique augmentation ». Les finances de la commune doivent continuer à être équilibrées

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 31 MARS 2009

#### Principales Délibérations :

#### Approbation du compte administratif 2008

Le compte administratif a été jugé conforme au compte de gestion...Par conséquent, il a été adopté à l'unanimité des membres présents.

#### Section fonctionnement :

- Dépenses : 196 862,50 €
- Recettes : 218 671,79 €

#### Section Investissement

- Dépenses : 37 896,09 €
- Recettes : 23 712,82 €

Affectation au compte 1068 : 174 138 €.

#### Présentation du budget primitif 2009. (Voir le détail en page 3 de ce bulletin)

Monsieur le Maire présente le budget 2009. Le montant global du budget communal se monte à 612 944 €. Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### Vote du taux des 4 Taxes.

Comme il avait été indiqué dans le Bulletin N°56 de Mai 2008, après 5 années de stagnation du taux des taxes, le Conseil a estimé nécessaire d'augmenter les 4 taxes, afin d'avoir d'avantage de recettes pour continuer à se développer. A noter que cette augmentation de 3%, correspond à 4 000 € de recettes supplémentaires.

Nous anticipons ainsi sur la baisse sensible de la taxe professionnelle notamment, crise oblige.

Les 4 taxes se décomposent donc comme ceci et apparaissent dans le budget de fonctionnement en recette à la rubrique ; « Impôts et taxes ».

Taux d'imposition	Rappel Année 2008	Taux 2009
Taxe d'Habitation	9,81 %	10,10 %
Foncier Bâti	10,06 %	10,36%
Foncier Non bâti	26,07 %	26,85 %
Taxe Professionnelle	8,40 %	8,65 %

### **Budget CCAS** (Obligatoire dans notre commune malgré le CIAS inter communautaire)

Section de fonctionnement : 500 €

La participation de la commune s'élève à 500 €.

Equilibre par conséquent : dépenses et recettes.

### **Prime pour le personnel**

La loi ayant changée depuis les dernières élections, Monsieur le Maire propose l'instauration d'un régime indemnitaire pour le personnel.

Après délibération, le conseil décide d'octroyer aux agents, selon des critères qui restent à définir, une prime qui sera versée en fin d'année. (Jacky WALLET est chargé de définir ses critères d'obtention).

### **Remboursement de l'assurance pour la porte des vestiaires de football**

Une délibération est prise pour permettre à la commune d'encaisser un remboursement de 2 867,70 € de l'Assurance Mutuelle de Picardie.

### **Clôture du terrain de Tennis**

Le rapport de la commission d'appel d'offre est présenté au conseil.

C'est l'entreprise AR Tennis pour la rénovation du court. (Clôture complète et porte d'accès). qui a été jugée à l'unanimité « mieux disant » pour cet appel d'offre qui comportait 5 réponses.

Montant des travaux : 8 820 € HT

Le conseil adopte ce financement à l'unanimité.

### **Subvention communale**

« La commission jeunes » s'est réunie.

Avec l'organisation des mercredis récréatifs, (3 par année), cette commission a besoin de moyens financiers.

Le comité des fêtes est en étroite relation avec cette commission... Aussi à la demande du responsable de la vie associative, il est demandé à la commune une participation financière.

Le conseil décide à l'unanimité d'octroyer la somme de 300 € demandée par cette commission.

### **Réflexions**



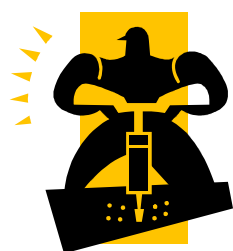
Monsieur le Maire propose une desserte pour l'accès arrière de certaines maisons situées rue d'Amiens.

Accès indispensable pour le futur proche, suite au contrôle d'assainissement bientôt mis en place par le SPANC.

Un chemin communal existait, mais celui-ci a été bloqué suite à la vente d'une parcelle située à son extrémité !!!

Par conséquent, les conseillers sont invités à réfléchir à la question, pour tenter de trouver LA solution.

### **Travaux de voirie groupés**



Suite aux réflexions de la commission voirie de la CCALM, dans laquelle figure des conseillers municipaux de notre commune, la CCALM nous propose d'adhérer à un groupement de communes, afin de pouvoir bénéficier de prix remisés, dus à un plus grand volume de travaux.

Cela permettra, peut être, des travaux chemin du tour de ville, par exemple.

Le conseil est d'accord, bien entendu, pour adhérer à ce groupement.

# Le Budget primitif communal 2009

## BUDGET DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Charges de personnel	63 200€	Report 2008	125 525€
Frais de fonctionnement et d'entretien <small>(eau, électricité, carburant, téléphone, fournitures administratives, matériel, entretien des bâtiments et voiries, assurance, transport, fêtes, etc...)</small>	96 746€	Impôts et Taxes	130 646€
Virement au budget d'investissement <small>(autofinancement des investissements)</small>	75 450€	Dotations et Participations	56 529€
Versements organismes Intercommunaux <small>Dont SDIS (pompiers) SISCO, SIVU</small>	77 960€	Vente de bois	656€
Intérêts des emprunts	6 000€	Produits des domaines	34 200€
Dépenses imprévues	29 000€	Produits exceptionnels	800€
	<hr/>		<hr/>
	348 356€		348 356€

## BUDGET D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Déficit reporté	174 138€	Produit des Subventions	5 000€
Remboursement des emprunts	18 000€	Excédent d'investissement reporté	174 138€
Dépenses inscrites <small>(Travaux, acquisitions.....)</small>	72 450€	Dotations	10 000€
		Prélèvement sur recettes de fonctionnement	75 450€
	<hr/>		<hr/>
	264 588€		264 588€



## Vie de la Commune

### Sécurité de la voirie



La pose de ralentisseurs rue de Berteaucourt et de l'Hirondelle est actée. Il s'agira de « coussins Berlinois », certes moins efficaces que d'autres systèmes sans doute, mais ils sont beaucoup plus « écolos » et le but premier est de sensibiliser les riverains à la nécessité de ralentir...Il en va du comportement de chacun.

Tous les passages piétons seront également repeints.

2 Panneaux lumineux pour « passage piétons », seront installés sur la route d'Amiens (près de la Mairie) et rue du Pont (Etablissement Lyovel) Un devis a été demandé.

*Petit rappel sur le sujet (Source : Sénat)*

*Les ralentisseurs constituent l'un des aménagements possibles pour aboutir à une modération de la vitesse, mais ils doivent être utilisés avec discernement, conformément à la réglementation. Les caractéristiques et les conditions de réalisation des ralentisseurs de type dos d'âne ou de type trapézoïdal ont été définies dans le décret n° 94-447 du 27 mai 1994. Les ralentisseurs conformes à cette réglementation sont conçus pour n'occasionner de gêne aux occupants des véhicules qui les franchissent qu'au-delà d'une vitesse de 30 km/h. Il a été rappelé aux maîtres d'ouvrages et gestionnaires de voiries que ce décret impose la mise en conformité des dispositifs existants. Dans le cas contraire, la responsabilité administrative, voire pénale, du gestionnaire de la voie peut se trouver engagée pour manquement grave à une obligation réglementaire. Ces risques de mise en cause, dont tous les maires ont été informés, constituent une forte incitation à une stricte application du décret précité. Les travaux de réalisation ou de mise en conformité des ralentisseurs sont à la charge du maître d'ouvrage de la voie concernée, dans le cadre des financements habituels de travaux routiers.*

### Ecole

#### Inscriptions pour le Rentrée Scolaire 2009-2010

Les inscriptions des enfants nés en 2006 se feront du : 06 Avril au 17 Avril 2009. Elles auront lieu le matin de 10 H à 12 H au bureau SISCO du RPI de la Luce de Berteaucourt les Thennes et le Mardi de 17 H à 19 H à la Mairie de Domart sur la Luce.

Merci de vous munir du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.



### « Le petit Mot du maire » :

La garderie de l'école, ainsi que l'intérieur de l'agence postale ont été repeints.

J'adresse mes félicitations et mes remerciements aux personnes qui ont contribué à ces réalisations, en particulier à Max, aidé pour ce faire par deux peintres EXPERIMENTEES et de grands talents. A savoir Mesdames Sabrina ELOY et Colette CHAVERON.

Peut être envisageront elles de nouveaux travaux ????? Sait-on jamais ?????

Encore bravo et merci.

### Principales dates à retenir pour les semaines à venir :

- vendredi 17 avril à 21h00 à la salle des fêtes, sortie pedestre nocturne (Organisation : club Gardons la Forme)
- Bourse aux plantes, le Samedi 25 Avril à partir de 8H 00, sur la place du village (Organisation du Tennis Club)
- Vendredi 1er Mai départ 9h30 de la salle des fêtes : sortie pedestre (Organisation du club Gardons la Forme)
- Vendredi 1er Mai : concours de pêches à l'étang municipal (Organisation de Chés Pétcheux d'zentailles)